

Madame ou Monsieur le Président
Cour d'Appel de Paris

Par télécopie : 01.44.32.78.05/77.82

DECLARATION D'APPEL

Madame/Monsieur

De nationalité

Née le

Ayant pour avocat : maître

Actuellement maintenue en zone d'attente de

Objet : appel de l'ordonnance du JLD du TGI de en date du

Madame, Monsieur le Président,

Je souhaite interjeter appel de l'ordonnance du Juge des libertés et de la détention du TGI de Bobigny rendue le àh.....

J'estime en effet que cette décision doit être infirmée pour les motifs suivants et qui ont été développés lors de l'audience tenue par le Juge des libertés et de la détention :

Reprendre un à un les arguments développés à l'audience et dans l'ordonnance et dire en quoi la motivation retenue par le JLD doit être écartée.

- Nullités de procédure : à peine d'irrecevabilité, les irrégularités antérieures à la première prolongation du maintien ne peuvent plus être soulevées pour la première fois en cause d'appel ou lors de l'audience relative à la seconde prolongation.

Il faut justifier en quoi les irrégularités ont eu pour effet de porter atteinte aux droits de l'étranger (démontrer un grief).

- Motifs de fond : garanties de représentation, mineur isolé étrangers, état de santé, séparation de famille, vie en France ou dans l'espace Schengen, impossibilité de déposer un recours contre le rejet de la demande d'asile, difficultés d'enregistrement de la demande d'asile, réacheminement vers un pays politiquement instable, absence de circonstances exceptionnelles lors de la seconde prolongation, etc.

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande purement et simplement d'infirmier l'ordonnance prise à mon encontre le par le JLD du TGI de Bobigny.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me tenir informée de l'audience que vous accepterez de fixer, dans un délai me permettant de prévenir toute personne susceptible de m'apporter un soutien.

Je vous prie de croire, Madame ou Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à, le

Madame/ Monsieur

Signature obligatoire

(Signature de l'Administrateur Ad Hoc si mineur isolé, jamais seulement celle du mineur à peine d'irrecevabilité)

Pièce jointe : ordonnance du JLD près le TGI de Bobigny, en date du

(Obligatoire, sinon l'appel est déclaré irrecevable, sinon possibilité de régulariser l'appel par un envoi séparé à condition toutefois que celui-ci intervienne dans les 24 heures suivant le prononcé de l'ordonnance attaquée)